

**DESTINATAIRES : Médiateurs et avocats spécialisés en droit familial**

**EXPÉDITEUR : M<sup>e</sup> Marjorie Forgues**

**DATE : Le 15 juillet 2020**

**OBJET : Tenue de séances d'information sur la parentalité après la rupture à distance**

---

J'ai le plaisir de vous informer du retour des séances sur la parentalité après la rupture. En raison de la pandémie, les séances avaient dû être suspendues. Le Ministère a donc travaillé sur une façon différente de rendre le service dans le contexte que nous vivons.

Les mesures de distanciation physique imposées par la Direction de la santé publique ne nous permettent pas de reprendre les séances en personne. C'est pourquoi elles reprendront le 15 juillet de façon virtuelle, ce qui évitera le déplacement des parents dans les palais de justice.

Les parents pourront s'inscrire de la même façon, soit en contactant le Centre de communication avec la clientèle au 1 866 536-5140. Ils recevront la documentation pertinente par courriel ainsi que les codes pour accéder à la séance. Un préposé à l'accueil se chargera des présences et pourra transmettre l'attestation aux participants qui y ont assisté. Finalement, les séances continueront d'être offertes en français et en anglais.

Pour plus de renseignements sur la séance ou le calendrier, je vous invite à consulter le site Internet du ministère de la Justice [www.justice.gouv.qc.ca](http://www.justice.gouv.qc.ca)